

## DES HISTORIENS SANS HISTOIRE ?

La construction de l'historiographie coloniale en France sous la Troisième République

[Pierre Singaravélou](#)

Le Seuil | « Actes de la recherche en sciences sociales »

2010/5 n° 185 | pages 30 à 43

ISSN 0335-5322

ISBN 9782021034936

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-actes-de-la-recherche-en-sciences-sociales-2010-5-page-30.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

© Le Seuil. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

LE COLON FAIT L'HISTOIRE ET SAIT QU'IL  
LA FAIT. ET PARCE QU'IL SE RÉFÈRE CONSTAMMENT  
À L'HISTOIRE DE SA MÉTROPOLE, IL INDIQUE  
EN CLAIR QU'IL EST ICI LE PROLONGEMENT  
DE CETTE MÉTROPOLE. L'HISTOIRE QU'IL ÉCRIT  
N'EST DONC PAS L'HISTOIRE DU PAYS  
QU'IL DÉPOUILLE MAIS L'HISTOIRE DE SA NATION  
EN CE QU'ELLE ÉCUME, VIOLE ET AFFAME.  
L'IMMOBILITÉ À LAQUELLE EST CONDAMNÉ  
LE COLONISÉ NE PEUT ÊTRE REMISE EN QUESTION  
QUE SI LE COLONISÉ DÉCIDE DE METTRE  
UN TERME À L'HISTOIRE DE LA COLONISATION,  
À L'HISTOIRE DU PILLAGE, POUR FAIRE EXISTER  
L'HISTOIRE DE LA NATION, L'HISTOIRE  
DE LA DÉCOLONISATION.

FRANTZ FANON, *LES DAMNÉS DE LA TERRE*,  
"DE LA VIOLENCE", PARIS, LIBRAIRIE FRANÇOIS MASPERO, 1961.

## Des historiens sans histoire ?

### La construction de l'historiographie coloniale en France sous la Troisième République

À la suite des intellectuels de la décolonisation, la critique postcoloniale s'est attachée à déconstruire le récit linéaire de la diffusion du progrès de l'Europe vers les périphéries coloniales. Elle s'est intéressée en particulier au discours historique produit par les colonisateurs. Non seulement les savoirs historiques auraient été utilisés afin de légitimer l'œuvre coloniale européenne mais l'histoire elle-même, en tant que discipline savante, résulterait de l'expansion coloniale : « Car l'émergence de l'histoire dans la pensée européenne est concomitante de l'essor du colonialisme moderne qui, à travers le processus d'exclusion de l'autre dans son altérité radicale et son appropriation violente du monde non européen, trouve dans l'histoire un outil remarquable, sinon le plus remarquable de contrôle des populations assujetties<sup>1</sup>. » L'historiographie « occidentale » aurait placé l'Europe au cœur de l'histoire universelle, en lui conférant le rôle d'acteur principal d'un grand récit historique relatant son influence sur le reste du monde depuis les Grecs anciens jusqu'aux colonisations modernes<sup>2</sup>. Ces études théoriques ouvrent des pistes stimulantes mais demeurent paradoxalement muettes sur le discours et le rôle social des historiens professionnels.

Depuis plus de 50 ans, l'historiographie coloniale française a été complètement oblitérée par les spécialistes de l'histoire de la discipline qui n'en mentionnent même pas l'existence<sup>3</sup>. Pourtant, sous la Troisième République, l'histoire de la colonisation française a fait l'objet de nombreux enseignements universitaires, soutenances de thèses et publications de manuels spécialisés<sup>4</sup>. Les universitaires sont alors partagés entre le désir de prouver le rôle pionnier des Français, véritables « pères de la colonisation moderne<sup>5</sup> », la nécessité d'étudier l'histoire des empires coloniaux étrangers, sources inépuisables de la politique coloniale française, et la curiosité à l'égard des histoires « indigènes ».

Il apparaît donc nécessaire de revenir sur les modalités de développement de cette spécialité dans l'enseignement supérieur sans nous focaliser sur le demi-échec de son institutionnalisation à la Sorbonne et en observant les marges du champ universitaire, dans lesquelles s'insinuent les « sciences coloniales ». Cette histoire de la colonisation était-elle l'apanage de praticiens tels les administrateurs, militaires et diplomates ? Elle semble au contraire être le produit d'une communauté d'historiens professionnels qui

1. Bill Ashcroft, Gareth Griffiths et Helen Tiffin (éds), *The Post-Colonial Studies Reader*, Londres, Routledge, 1995, p. 355.

2. Dipesh Chakrabarty, "Postcoloniality and the artifice of history: who speaks for 'indian' pasts?", *Representations*, 37, 1992, p. 1.

3. Charles-Olivier Carbonell, *Histoire et historiens. Une mutation idéologique des historiens français, 1865-1885*, Toulouse, Privat, 1976 ; Guy Bourde et Henri Martin,

*Les Écoles historiques*, Paris, Seuil, 1990 ; Christian Delacroix, François Dosse et Patrice Garcia, *Les Courants historiques en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1999. Toutefois, de récents travaux ont renouvelé notre regard sur l'historiographie française de l'Afrique : Marie-Albane de Suremain, « L'Afrique en revues : des "sciences coloniales" aux sciences sociales, 1919-1964 », thèse d'histoire contemporaine, Catherine Coquery-Vidrovitch (dir.), Université Denis Diderot-Paris 7, 2001 ;

Emmanuelle Sibeud, *Une Science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France 1878-1930*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2002 ; Sophie Dulucq et Colette Zytnicki, *Décoloniser l'histoire. De « l'histoire coloniale » aux histoires nationales en Amérique latine et en Afrique (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 2003 ; Sophie Dulucq, « Aux origines de l'histoire de l'Afrique. Historiographie coloniale et réseaux de savoir en France et dans les colonies françaises

d'Afrique subsaharienne », dossier de HDR, Odile Goerg (dir.), Université Denis Diderot-Paris 7, 2005.

4. Pierre Singaravélou, « Professer l'Empire. L'enseignement des « sciences coloniales » en France sous la III<sup>e</sup> République », thèse d'histoire contemporaine, Christophe Charle (dir.), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 2007.

5. Paul Rougier, *Précis de législation et d'économie coloniales*, Paris, Émile Larose, 1895, p. 19.

partagent une même culture académique et appliquent une méthodologie spécifique. Jugée traditionnellement conformiste et médiocre, l'historiographie coloniale révèle – sans doute en raison de conditions de production singulières – de nouvelles méthodes de recherche (pluridisciplinarité, histoire orale, contemporaine et comparée, etc.).

Le discours historique colonial apparaît toutefois répétitif. En effet, les historiens ont à répondre à la même question paradoxale qui met en jeu leur légitimité : comment écrire l'histoire de peuples sans histoire ? Aussi privilégient-ils une histoire diffusionniste de la colonisation et des peuples colonisateurs, les colonisés accédant à l'Histoire – c'est-à-dire à la fois au progrès et à la connaissance scientifique – grâce à l'œuvre bienfaitrice des colonisateurs français et de leurs prédécesseurs (Romains, Arabes, Indiens, etc.).

## Une institutionnalisation aux marges du champ universitaire

Les rares historiens à s'être intéressés à cette question ont eu tendance à sous-estimer le phénomène d'institutionnalisation dans la mesure où ils se sont focalisés sur les difficultés rencontrées par les historiens de la colonisation à la Faculté des lettres de Paris. L'histoire coloniale est intégrée dans l'enseignement supérieur français, mais demeure confinée dans les marges du champ universitaire. De plus, son institutionnalisation ne s'opère pas exclusivement par la fondation de chaires mais par la création de sociétés savantes, revues, collections éditoriales et événements commémoratifs qui diffusent les savoirs coloniaux auprès d'un public qui dépasse les cercles érudits.

De 1885 à 1887, la Faculté des lettres de Paris propose le cours complémentaire d'Henri Pigeonneau, consacré à l'histoire économique et coloniale du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le conseil de la Faculté des lettres accepte de transformer ce cours en chaire mais la procédure traîne jusqu'à la disparition de l'impétrant en 1892. Cette tradition des cours libres se poursuit à la Sorbonne avec le cours d'histoire coloniale d'Henri Froidevaux à partir de 1900 et d'Émile Salone pendant l'entre-deux-guerres<sup>6</sup>. Néanmoins ces deux agrégés d'histoire, docteurs en histoire coloniale, ne parviennent pas à se faire élire à l'université. Deux professeurs

à la Sorbonne, proches des milieux conservateurs et coloniaux, Alfred Rambaud et Marcel Dubois plaident en faveur de la création d'une chaire dédiée à cette spécialité<sup>7</sup>. En 1905, une maîtrise de conférences d'histoire coloniale est créée par les gouvernements de l'Indochine et de Madagascar et accordée à Prosper Cultru, grâce notamment au soutien d'Ernest Lavisse<sup>8</sup>. Conformément aux vœux des administrations, Cultru se consacre principalement à l'étude de l'Indochine, des Antilles françaises et de l'Afrique subsaharienne. Après son décès en 1917, son poste est transformé en chaire d'histoire économique et attribué à Henri Hauser qui, en dépit de quelques travaux consacrés à l'histoire coloniale, est avant tout un spécialiste d'histoire économique. Durant l'entre-deux-guerres, le ministère des colonies échoue dans ses tentatives de création d'une nouvelle chaire d'histoire coloniale à la Sorbonne<sup>9</sup>. Seul le géographe Augustin Bernard accorde une place importante à l'histoire de l'Afrique du Nord dans son enseignement. Dans les facultés des lettres de province, les enseignements d'histoire coloniale sont rares à l'exception de Paul Masson à Aix-Marseille, Prosper Boissonnade à Poitiers, Georges Yver à Alger et des géographes Henri Lorin à Bordeaux, Maurice Zimmermann à Lyon, et Émile-Félix Gautier à Alger. L'histoire coloniale est en revanche enseignée à l'extérieur des facultés des lettres, dans les instituts coloniaux de province (à Marseille, Bordeaux, Lyon, Le Havre), dans les écoles de commerce, à l'École navale, aux Langues'O et au Collège libre des sciences sociales. Nous retiendrons ici les trois institutions les plus significatives : l'École libre des sciences politiques, l'École coloniale et le Collège de France.

Dans la section coloniale inaugurée en 1886 à l'École libre des sciences politiques, Émile Boutmy privilégie l'histoire de chaque colonie aux dépens d'une histoire générale de l'empire pour mieux appréhender les différences géographiques et ethniques. À côté de l'« histoire diplomatique » professée par Henri Pigeonneau, Alfred Rambaud et Christian Schefer qui étudient la politique étrangère et coloniale de la France, sont créés des cours sur l'histoire des pays d'Extrême-Orient (Paul Cabaton), de l'Afrique du Nord (Louis Vignon). L'histoire des empires étrangers est enseignée dans les cours sur les « Systèmes coloniaux » de Paul Leroy-Beaulieu, sur « la politique coloniale des États européens depuis le traité de

6. En 1895, le bureau d'informations coloniales créé à la Sorbonne par l'Union coloniale est confié à Henri Froidevaux.

7. Alfred Rambaud, professeur d'histoire moderne et contemporaine à la Sorbonne (1884-1905), a mené une carrière politique aux côtés des républicains modérés en tant que directeur de cabinet de Jules

Ferry au ministère de l'Instruction publique (1879), sénateur du Doubs (1895-1903) puis ministre de l'Instruction publique du gouvernement de Jules Méline (1896-1898). Historien de formation, Marcel Dubois fonde avec Paul Vidal de La Blache les *Annales de géographie* (1891) puis devient le premier titulaire de la chaire de géographie

coloniale à la Sorbonne (1893). Son intérêt pour les questions politiques et l'aménagement l'éloigne des vidaliens. La rupture est consommée quelques années plus tard, lorsque l'Affaire Dreyfus oppose Dubois, ardent nationaliste, et Vidal de La Blache, plutôt marqué à gauche.

8. Archives nationales, AJ16/1025, dossier Cultru.

sier Cultru.

9. Sophie Dulucq et Colette Zytnicki, « Une histoire en marge. L'histoire coloniale en France (années 1880-années 1930) », *Genèses*, 51, juin 2003, p. 114-127.

Versailles » de Christian Schefer et sur « la colonisation comparée et l'étude des procédés des divers peuples colonisateurs » de Joseph Chailley-Bert<sup>10</sup>.

À l'École coloniale, l'histoire est enseignée sur le modèle de l'École libre par zone géographique. D'ailleurs nombre de professeurs enseignent dans les deux institutions. Les praticiens dominent d'abord l'enseignement à l'instar de l'administrateur colonial Étienne Aymonier qui donne un cours intitulé « histoire, religions, mœurs et coutumes de l'Indochine ». Dans l'entre-deux-guerres, les universitaires, agrégés et/ou docteurs, s'imposent progressivement – Albert Métin, Henri Lorin, Georges Hardy, Joannès Tramond, Louis-Gontran Gourraigne, Augustin Bernard, Xavier Treney et André Lanier – aux côtés des praticiens de la colonisation. Les premiers professent l'histoire générale de la colonisation et la colonisation comparée tandis que les seconds développent une conception administrative de l'histoire coloniale qui a tendance à morceler l'espace impérial en entités bien distinctes dont les enseignants s'évertuent à démontrer la cohérence géographique, ethnique et culturelle. L'histoire de l'Islam et des pays de l'Afrique du Nord est enseignée par Jacques Ladreit de Lacharrière, l'histoire de Madagascar par Gustave Julien, l'histoire de l'Indochine par Paul Cabaton, l'histoire de l'« Afrique noire » par Maurice Delafosse puis Henri Labouret. À la fin des années 1930, l'École fait en outre appel à des orientalistes célèbres comme Henri Maspero qui enseigne l'histoire « indigène » de la Chine et de l'Indochine et à Louis Massignon, chargé du cours d'histoire de l'expansion de l'Islam. L'enseignement de l'histoire à « Colo » possède une forte dimension hagiographique comme en témoigne le sujet du concours de 1932 : « De tous les héros de notre histoire coloniale, quel est celui que vous préférez ? Quelles sont les raisons de votre préférence ? ». Les candidats doivent en outre réaliser l'exploit de définir l'unité de la politique coloniale française depuis les origines : « Montrer, en étudiant dans ses grandes lignes, la politique coloniale de la France, depuis les origines jusqu'à nos jours, la continuité de cette politique »<sup>11</sup>.

L'histoire coloniale est introduite au Collège de France en 1921 grâce aux financements des gouvernements de l'Indochine, de l'AEF, de l'AOF et de Madagascar. Cette création résulte d'une volonté politique forte émanant du ministère des Colonies qui impose son candidat à l'assemblée des professeurs : Alfred Martineau, chartiste, devenu haut

fonctionnaire colonial, achève sa carrière dans le « temple de l'hétérodoxie ». Les professeurs du Collège de France s'étonnent toutefois que le poste n'ait pas été publié au Journal officiel et qu'il n'y ait eu qu'un seul candidat<sup>12</sup>. Cette chaire est successivement occupée par Alfred Martineau (1921-1935), Edmond Chassigneux (1939-1946) puis Robert Montagne (1948-1953). On peut suivre le glissement sémantique de l'intitulé de cette chaire de « l'histoire coloniale » à « l'histoire de la colonisation » pour finir par « l'histoire de l'expansion de l'Occident ». Cette évolution traduit une clarification du domaine recouvert par l'histoire coloniale qui officialise l'exclusion de l'histoire des « indigènes ».

L'élection pour désigner le successeur de Martineau donne lieu à un débat politique entre partisans et adversaires de Charles-André Julien qui a publié en 1931 une *Histoire de l'Afrique du Nord*, ouvrage fondamental dans lequel le militant de gauche remet en question les clichés de l'historiographie coloniale. Louis Massignon, professeur de sociologie musulmane ne parvient pas à obtenir l'élection de Charles-André Julien :

« Pourquoi a-t-on critiqué Julien ? C'est parce qu'il a intégré ces fautes que nous avons commises, dans l'histoire générale de la colonisation française, sur laquelle, pour porter un jugement d'ensemble [...] nous n'avons pas le droit d'exclure les zones sombres pour n'admirer que les zones claires »<sup>13</sup>.

Encore une fois, le ministère des Colonies soutient l'heureux élu, Edmond Chassigneux, qui remplit les conditions requises en étant à la fois agrégé et rompu à l'administration coloniale<sup>14</sup>. Le Collège de France accueille par ailleurs d'autres enseignements portant sur les questions coloniales tels le cours sur l'Algérie économique assuré par Victor Demontès à partir de 1920 et subventionné par le gouvernement général de l'Algérie et le cours d'histoire et de philologie indo-chinoises, créé par le gouvernement général de l'Indochine en 1908 et confié à Louis Finot.

Outre la création de nombreux enseignements à partir des années 1880, la constitution de nouveaux fonds d'archives favorise l'institutionnalisation de l'« histoire coloniale » au tournant du siècle. Les archives coloniales dispersées outre-mer et en province sont rassemblées au ministère des Colonies dès sa création en 1894. En 1913, Eugène Saulnier, archiviste au ministère des Colonies, et Christian Schefer, professeur

10. « Programme des cours », archives de l'École libre des sciences politiques, carton 1 SP3 3, 1886-1914.

11. « Chronique de l'École coloniale », *Outre-Mer*, 1, mars 1933, p. 77.

12. AN, Collège de France, F 17 130557.

Cf. Colette Zytynicki, « "La maison, les écuries". L'émergence de l'histoire coloniale en France (des années 1880 aux années 1930) », in S. Dulucq et C. Zytynicki, *Décoloniser l'histoire...*, op. cit., p. 16.

13. « Assemblée des professeurs », 28

novembre 1937, archives du Collège de France, code G-IV-K 39 ; présentation de titres et travaux de Mr Ch.-A. Julien », 28 novembre 1937, archives du Collège de France, G-IV-K 39 W cité par C. Zytynicki, in « La maison, les écuries », op. cit.

14. Edmond Chassigneux a été notamment directeur de l'Instruction publique en Indochine et membre du conseil du gouvernement.



d'histoire diplomatique et coloniale à l'École libre des sciences politiques, classent les archives du ministère que consultent désormais un nombre croissant d'étudiants. La même année, Marcel Mauss rappelle la responsabilité de la France « devant les générations qui viennent, de colons et d'indigènes assimilés, pour lesquelles on n'aura pas constitué les archives et les dépôts qui pouvaient leur permettre de se représenter le passé<sup>15</sup> ». La question des archives commence à préoccuper les autorités administratives. Des services spécifiques sont organisés dans les colonies : les dépôts d'archives de l'AOF (1904), de l'Algérie (1906) et du Maroc (1926). Au début du siècle, les historiens professionnels sont convaincus de « la nécessité de dépouiller les fonds d'archives qui contiennent l'histoire de nos colonies, [...] comme le quartz renferme l'or, comme la gangue recèle le diamant<sup>16</sup> ». Dès lors ils ne cesseront de travailler en étroite collaboration avec les archivistes coloniaux<sup>17</sup>.

D'autres formes d'institutions favorisent le rayonnement de l'historiographie coloniale. La plupart des études d'histoire coloniale sont conçues et discutées au sein de la Société de l'histoire des colonies françaises – « la première de ce genre qui [...] ait été fondée dans une métropole »<sup>18</sup> – créée à Paris en 1912 par Alfred Martineau. Ce dernier a fondé un an auparavant la Société historique de l'Inde française à Pondichéry qui s'est donnée pour but de sauvegarder les documents et archives attestant la présence française dans le sous-continent. La Société de l'histoire des colonies, en associant les universitaires métropolitains, les archivistes et les historiens amateurs travaillant sur le terrain, « a favorisé l'apparition d'ouvrages d'histoire coloniale écrits sous les tropiques »<sup>19</sup>. La Société publie les administrateurs des colonies dans la *Revue de l'histoire des colonies françaises*, financée par les gouvernements coloniaux et les grandes compagnies coloniales<sup>20</sup>. Jusqu'au tournant du siècle, l'histoire coloniale est en grande partie écrite dans les sociétés savantes et les centres de recherches de l'Empire, où les amateurs pratiquent une histoire *in situ*. Le Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF, créé en 1915, doit par exemple faciliter « la bonne organisation et la bonne administration » de l'AOF<sup>21</sup>. Plusieurs savants renommés y font leur apprentissage, comme Maurice Delafosse, Georges Hardy et Claude Faure.

Les historiens amateurs (militaires, administrateurs, missionnaires) sont majoritaires dans le Comité même s'ils bénéficient de la collaboration des enseignants du Lycée Faidherbe de Saint-Louis, des instituteurs et de quelques archivistes.

En métropole, les collections d'histoire coloniale se multiplient autour des années 1930, avec notamment « Les manuels coloniaux » chez Larose (1928) et « Les grandes figures coloniales » chez Plon (1930). Les auteurs sont en grande majorité des historiens professionnels qui participent en outre à la rédaction d'ouvrages généraux sur l'histoire de la colonisation – véritable genre littéraire auquel tout historien colonial doit sacrifier – qui, dans la tradition des histoires universelles, traduisent la volonté de réifier l'empire, de le posséder dans sa bibliothèque. Le livre d'histoire de la colonisation semble sceller la maîtrise du métropolitain sur un empire colonial auquel il n'a jamais été autrement confronté. La publication des livres d'histoire coloniale connaît un apogée en 1930-1931. Le centenaire de la conquête de l'Algérie représente en effet un événement majeur pour les historiens de la colonisation. Le gouvernement dépense pour cette commémoration 90 millions de francs, soit un vingtième du budget annuel de l'Algérie. Face aux problèmes politiques et économiques que rencontrent les Français en Algérie, les animateurs de la *Revue historique* dont son secrétaire de rédaction Charles-André Julien, décident de publier un grand ouvrage récapitulant l'œuvre des historiens français en Algérie, *Histoire et historiens de l'Algérie*. Cet ouvrage est un monument érigé à la gloire des historiens de l'Université d'Alger. En 1931, Paul Roussier, archiviste au ministère des Colonies, et Alfred Martineau organisent un congrès international d'histoire coloniale réunissant des historiens d'une vingtaine de pays dans le but d'établir une bibliographie générale des ouvrages d'histoire coloniale publiés depuis 1900.

## La constitution d'une communauté professionnelle

On considère généralement que l'histoire coloniale a été longtemps l'apanage des « amateurs ». Une histoire en uniforme, écrite par les officiers, les administrateurs coloniaux, les missionnaires, qui ne se serait « professionnalisée » qu'après la Seconde Guerre mondiale<sup>22</sup>.

15. Marcel Mauss, « L'ethnographie en France et à l'étranger », *Revue de Paris*, 20, 1913.

16. Prosper Cultru, *Leçon d'ouverture du cours d'histoire coloniale fondée par les gouvernements généraux de l'Indo-Chine et de Madagascar* (23 janvier 1906), Besançon, Jacquin, 1906.

17. Monique Lakroum, « De l'histoire coloniale à l'histoire africaine (1912-1960) »,

in Catherine Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg, *L'Afrique occidentale au temps des Français. Colonisateurs et colonisés (1860-1960)*, Paris, La Découverte, 1992.

18. Henri Froidevaux, *Les Études d'histoire coloniale en France et dans les pays de colonisation française*, Paris, Honoré Champion, 1913, p. 13.

19. Georges Hardy, *Les Éléments de l'his-*

*toire coloniale*, Paris, La Renaissance du livre, 1921, p. 7.

20. La revue est financée par les administrations coloniales, les ministères des colonies et de l'Instruction publique, la Compagnie française de l'Afrique occidentale, la Société forestière du Haut Oubangui, la Compagnie Afrique-Congo et les Banques de l'Afrique occidentale et de l'Indochine.

21. « Arrêté portant création d'un Comité d'études historiques et scientifiques en Afrique occidentale française », *Bulletin du Comité d'études historiques et scientifiques de l'AOF*, 1916, p. 3. Le comité est transformé en Institut français d'Afrique noire en 1936.

22. Gérard Noiriel, *Qu'est ce que l'histoire contemporaine ?*, Paris, Hachette, 1998, p. 85.

Nous pensons au contraire que l'histoire coloniale est une discipline imparfaitement institutionnalisée certes, mais dominée largement par les historiens professionnels qui semblent constituer une véritable communauté académique : leur formation commune (agrégation d'histoire et géographie, École des chartes ou doctorat d'histoire) cimente ce groupe apparemment hétérogène. Sous la Troisième République, la pratique de l'histoire favorise la confrontation du monde universitaire avec l'univers colonial et débouche souvent sur des carrières administratives, le service colonial constituant un débouché prometteur alors que le nombre de chaires stagne dans l'entre-deux-guerres.

Comment définir un historien de la colonisation ? Ce dernier peut être titulaire d'une chaire d'histoire coloniale (Cultru, Martineau, Chassigneux), enseigner cette sous-discipline (Schefer, Masson, Hardy, etc.) ou simplement consacrer une part significative de son œuvre à l'histoire coloniale (Gaffarel, Deschamps, Salone, etc.). Les historiens amateurs dominent la scène coloniale jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Georges Hardy impute ce fait à la complémentarité des pratiques administratives et du travail d'historien : « les vocations d'historien sont latentes chez la plupart des hommes d'action qui peuplent les divers services et qui, dans le courant de leur tâche professionnelle, ne peuvent se passer tout à fait de l'histoire »<sup>23</sup>. Dans les phases de conquête et les périodes dites de pacification, les officiers des Bureaux arabes algériens comme les officiers du Collège des administrateurs stagiaires indochinois collectent des informations historiques sur les nouvelles possessions françaises. Jusqu'au début des années 1880 les enseignants sont encore très minoritaires parmi les auteurs de livres d'histoire coloniale<sup>24</sup>. Néanmoins dès la fin des années 1860, des historiens professionnels et des archivistes promeuvent l'histoire coloniale. Le chartiste Pierre Margry publie ses *Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France dans les Pays d'outre-mer* (1867), Paul Gaffarel et Étienne Berlioux soutiennent respectivement en 1869 et 1874 les premières thèses d'« histoire coloniale » sur les origines de la conquête de l'Amérique et du Sénégal. Au milieu des années 1870, Paul Leroy-Beaulieu obtient un franc succès avec *De la colonisation chez les peuples modernes* et Paul Gaffarel publie son best-seller, *Les Colonies françaises*, en 1880.

Les historiens professionnels étant peu nombreux sous la Troisième République, il est étonnant de constater que nombre d'entre eux pratique l'histoire coloniale<sup>25</sup>. Parmi les historiens de la colonisation qui souvent sont aussi géographes, nous avons dénombré 31 agrégés alors même que les promotions sont souvent réduites. En 1889, par exemple, sur 14 reçus au concours, figurent quatre futurs spécialistes de l'histoire et de la géographie des colonies : Camille Guy, Augustin Bernard, Paul Masson et Victor Demontès. Les chartistes, au nombre de 17, jouent un rôle moteur. Les archivistes sont très solidaires et constituent, notamment dans l'entre-deux-guerres, un groupe soudé autour de deux d'entre eux : Alfred Martineau et Gabriel Hanotaux qui sont les chefs d'orchestre de deux événements majeurs : la coordination de la monumentale *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde* en six volumes (1929-1935) et l'organisation du premier congrès international d'histoire coloniale en 1931<sup>26</sup>. Les archivistes connaissent parfaitement les documents coloniaux et commerciaux des archives nationales à l'instar de Pierre Bonnassieux. Ils ont de surcroît fréquemment travaillé outre-mer dans les dépôts coloniaux<sup>27</sup>. Inutile de rappeler ici le conservatisme politique des chartistes, détenteurs assermentés des secrets d'État, qui se font un devoir d'assurer la promotion de l'idée coloniale. Cet engagement fervent en faveur de la chose coloniale procède en partie de la dépendance qui les lie à l'administration en l'absence d'un système de cooptation universitaire.

Parmi les historiens de la colonisation figurent aussi quelques diplomates – Gabriel Hanotaux, Louis Vignon, François Charles-Roux, Christian Schefer – que leurs fonctions conduisent à étudier l'histoire extra-européenne. Les juristes contribuent aussi à l'œuvre historique. Arthur Girault, professeur de droit colonial, publie un manuel d'histoire coloniale intitulé *Les Colonies françaises avant et depuis 1815*. Albert Duchêne, docteur en droit colonial et haut fonctionnaire au ministère des Colonies, s'est spécialisé dans l'histoire de l'administration coloniale depuis le XVII<sup>e</sup> siècle. La plupart des thèses portant sur l'histoire coloniale de la France sont soutenues dans les facultés de droit<sup>28</sup>. Sous la Troisième République, les facultés des lettres forment toutefois une vingtaine

23. Georges Hardy, « Afrique occidentale française. Le Mouvement historique en AOF », *Bibliographie de l'histoire coloniale*, 1932, p. 333.

24. Charles-Olivier Carbonell dans *Histoire et historiens* estime qu'entre 1866 et 1876, sur 1 095 auteurs d'ouvrages d'histoire, il n'y a que 120 professeurs (164 membres du clergé, 73 archivistes, 97 journalistes

et publicistes, 97 magistrats ou avocats, 30 médecins).

25. Les historiens universitaires seraient au maximum 57 avant la Première Guerre mondiale et 300 entre 1870 et 1945 selon Pim den Boer, auteur de *History as a Profession. The Study of History in France, 1818-1914*, Princeton, Princeton University Press, 1998, p. 201.

26. Ils mobilisent à plusieurs reprises leurs camarades de La Roncière, Roussier, Déherain, Rhuys.

27. Jean Rhuys a été responsable des archives en AOF, André Masson au Vietnam et Paul Boudet, directeur des archives de l'Indochine, Gabriel Esquer, directeur des archives nationales d'Alger et professeur des sciences auxiliaires de

l'histoire à l'Université d'Alger.

28. Près de 700 thèses concernant l'histoire, la géographie, le droit et l'économie des colonies sont soutenues pendant cette période dans les facultés de droit (P. Singaravélou, « Professer l'Empire... », *op. cit.*).

de docteurs en « histoire coloniale »<sup>29</sup>. Les espaces qui inspirent les thèses d'histoire reflètent les grandes orientations de l'historiographie coloniale française : les anciennes colonies (Antilles, Canada, Inde) et le Maghreb sont privilégiés aux dépens de l'Afrique subsaharienne et de l'Indochine. L'étude d'une colonie en particulier prévaut sur l'analyse à l'échelle de l'empire. Rares sont les doctorants qui s'intéressent à l'histoire précoloniale des pays colonisés tels Georges Marçais et Évariste Lévi-Provençal pour le Maghreb et Charles Maybon pour l'Annam<sup>30</sup>.

### Les innovations méthodologiques de l'« histoire coloniale »

Si l'on en croit Gilles de Gantès, l'histoire coloniale est « érudite et savante », « hagiographique », « archétype de l'histoire positiviste », « totalement à l'écart des courants les plus novateurs de l'école historique française des années 1930 »<sup>31</sup>. Il est vrai qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'historiographie coloniale est essentiellement composée d'œuvres de propagande, de récits descriptifs d'événements militaires et de biographies<sup>32</sup>. En est-il vraiment autrement de l'historiographie française de l'époque ? Dès 1913, Henri Froidevaux critique ces histoires coloniales « simples juxtapositions de monographies », « très incomplètes, souvent erronées ou imprécises, dépourvues d'esprit critique, de fil conducteur et de vues d'ensemble »<sup>33</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, ces travers sont stigmatisés par certains historiens, s'accordant à congédier « tout l'élément pittoresque, anecdotique, héroïque, qui, pour beaucoup, constitue le charme particulier de l'histoire coloniale »<sup>34</sup>. Georges Hardy, le héraut du renouveau de la discipline, critique sévèrement l'histoire coloniale du tournant du siècle jugée

« incohérente », « inintelligible » et « farcie de noms étranges qui dépayent sans instruire » : « personne ne songe à s'étonner que des pays qui sont le domaine propre de la déraison aient une histoire absurde »<sup>35</sup>. Il qualifie, non sans condescendance, de « petite histoire coloniale » les travaux des historiens amateurs de l'administration coloniale :

« M. Maurice Besson est un auteur fécond et toujours intéressant, mais il semble bien que sa véritable voie – et ce n'est point là le diminuer – soit cette "petite histoire" coloniale, dont il s'est fait le spécialiste. Tous ces récits, dont la scène s'étend au monde entier, sont exacts, bien contés, habilement rattachés aux grands événements du temps ; ils nous mettent en contact direct avec les héros mêlés des premières installations coloniales et ils recréent une atmosphère dont notre histoire officielle se désintéresse trop souvent. »<sup>36</sup>

L'histoire coloniale positiviste est une « histoire de fous furieux » qui croulent sous les événements, les guerres et les conquêtes sans appréhender le corps de l'histoire : l'ethnie, l'âme et le milieu<sup>37</sup>. Il ne s'agit plus d'établir les faits, mais de les rendre intelligibles en proposant de nouvelles méthodes de recherches. Ce faisant, l'histoire coloniale tente d'affirmer son identité disciplinaire tout en justifiant son utilité et en légitimant son existence.

« Voici un élément d'information, auquel notre histoire d'Europe ne fait plus guère appel, et dont l'histoire coloniale ne peut se passer : la tradition orale »<sup>38</sup>. Les témoignages oraux constituent souvent la principale source de l'historien colonial. En la matière, les savants ne peuvent s'en tenir aux règles énoncées par l'école méthodique et doivent innover. Il convient désormais d'effectuer ses recherches sur le terrain colonial pour collecter ses informations directement auprès

29. Paul Gaffarel, *Étude sur les rapports de l'Amérique et de l'ancien continent avant Christophe Colomb*, Paris, Ernest Thorin, 1869 ; Étienne-Félix Berlioux, *André Brue ou l'origine de la colonie française du Sénégal*, Paris, Guillaumin et Cie, 1874 ; Henri Lorin, *Le Comté de Frontenac et le Canada français au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Armand Colin, 1893 ; Lucien Peytraud, *L'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789*, Paris, Hachette, 1897 ; Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1896 ; Léon Deschamps, *La Constituante et les colonies. La réforme coloniale*, Paris, Perrin, 1898 ; Prosper Cultru, *Dupleix, ses plans politiques, sa disgrâce, étude d'histoire coloniale*, Paris, Hachette, 1901 ; Paul Jailet, *Essai historique et critique sur la colonisation militaire*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1903 ; Gaston Loth, *Le Peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, Paris,

Armand Colin, 1905 ; André Siegfried, *Edward Gibbon Wakefield et sa doctrine de la colonisation systématique*, Paris, Armand Colin, 1904 ; Émile Salone, *La Colonisation de la Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne française*, Paris, Guilmoto, 1906 ; Paul Kaepelin, *La Compagnie des Indes orientales et François Martin. Étude sur l'histoire du commerce et des établissements français dans l'Inde sous Louis XIV (1664-1719)*, Paris, Challamel, 1908 ; Albert Métin, *La Colombie britannique, étude sur la colonisation au Canada*, Paris, Armand Colin, 1908 ; Jacques de Dampierre, *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles françaises (1492-1664)*, Paris, A. Picard et fils, 1904 ; Gaston Ferrand, *La Colonisation militaire du maréchal Bugeaud, 1841-1847*, Paris, Émile Larose, 1909 ; Victor Demontès, *La Colonisation militaire sous Bugeaud*, Paris, Émile Larose,

1918 ; Arthur Pryor Watts, *Une Histoire des colonies anglaises aux Antilles de 1649 à 1660*, 1924 ; Julien Franc, *L'Histoire de la colonisation en Algérie. Les sources d'archives*, Alger, Pfeiffer et Assant, 1928 ; Georges Vattier, *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec, 1608-1925*, Paris, Honoré Champion, 1928 ; Marguerite Labernadie, *Le Vieux Pondichéry, 1674-1815*, Pondichéry, Imprimerie moderne, 1936.

30. Georges Marçais, *Les Arabes en Berbérie du XI<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Ernest Leroux, 1913 ; Charles Maybon, *Histoire moderne du pays d'Annam (1592-1820)*, Paris, Plon-Nourrit, 1919 ; Évariste Lévi-Provençal, *Les Historiens des Chorfa. Essai sur la littérature historique et biographique au Maroc du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Émile Larose, 1922.

31. Gilles de Gantès, « De l'histoire coloniale à l'étude des aires culturelles : la disparition d'une spécialité du champ universitaire français », *Outre-mers. Revue d'histoire*, 338-339, 2003, p. 8.

32. Charles-André Julien écrit « L'histoire coloniale est le triomphe de la biographie », *Techniciens de la colonisation*, Paris, PUF, 1946, p. 1.

33. H. Froidevaux, *Les Études d'histoire coloniale en France...*, op. cit., p. 5.

34. Edmond Chassigneux, *Histoire de la colonisation. Leçon d'ouverture*, Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1939.

35. G. Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale*, op. cit., p. 6.

36. Georges Hardy, *Compte rendu de l'ouvrage de Maurice Besson, Vieux papiers du temps des isles*, in *Outre-Mer*, 4, décembre 1931, p. 508.

37. G. Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale*, op. cit., p. 79.

38. *Ibid.*, p. 28.



“SANS DOUTE, IL FAUT PLAINDRE  
LES SAUVAGES DÉTRUITS PAR LES BLANCS,  
MAIS EST-CE QUE TOUT PROGRÈS N’ENTRAÎNE  
PAS DES SOUFFRANCES, AVEC LUI ?  
SEULEMENT LES SOUFFRANCES SONT PASSAGÈRES  
ET LE PROGRÈS EST DÉFINITIF. VOYEZ  
L’AUSTRALIE : LÀ OÙ QUELQUES MILLIERS  
DE SAUVAGES VÉGÉTAIENT MISÉRABLEMENT,  
PLUSIEURS MILLIONS D’ANGLO-SAXONS  
VIVENT DANS L’ABONDANCE. LES NOUVEAUX  
AUSTRALIENS ONT PLUS DE BIEN-ÊTRE  
QUE LES ANCIENS, ILS SONT PLUS CIVILISÉS  
ET PLUS ÉCLAIRÉS. LE RÉSULTAT DÉFINITIF  
EST DONC BON.”

des « indigènes »<sup>39</sup>. En Afrique occidentale et centrale, les traditions orales ont conservé la mémoire vive des grands empires autochtones. Les historiens découvrent alors que l'absence d'archives n'est pas synonyme de barbarie et d'oubli : « on peut agir intensément sans écrire beaucoup » affirme Georges Hardy<sup>40</sup>. Ces témoignages oraux encouragent et facilitent l'étude de l'histoire contemporaine dont le principe même pose encore problème aux savants de l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle à l'instar de Pierre Foncin qui, avec sans doute l'arrière-pensée de défendre le pré-carré de sa discipline d'origine, la géographie, affirme : « L'histoire de la colonisation française n'est pas écrite encore : loin de là, elle n'est pas mûre. [...] Il n'y a d'histoire véritable que des événements qui ont abouti »<sup>41</sup>. Mais, au début du XX<sup>e</sup> siècle, plusieurs historiens de la colonisation sont convaincus qu'il est possible et nécessaire d'étudier les événements contemporains. Prosper Cultru en fait son cheval de bataille dans sa leçon d'ouverture à la Sorbonne<sup>42</sup>. Trente ans plus tard, Edmond Chassigneux défend cette « histoire vivante » qui possède une « valeur actuelle et, en quelque sorte, pratique »<sup>43</sup>. *L'Histoire des colonies françaises et de l'expansion française dans le monde*, dirigée par Hanotaux et Martineau, concrétise ce projet intellectuel au début des années 1930 en associant des témoins et des acteurs de l'histoire coloniale qui écrivent leur propre histoire en confrontant souvenirs personnels et archives.

Les savants qui s'intéressent à l'histoire contemporaine des colonies n'hésitent pas à mobiliser des savoirs et savoir-faire issus des nouvelles sciences sociales. Ainsi, selon Georges Hardy, l'histoire doit renouveler ses méthodes en s'appuyant sur un nouveau socle épistémologique : la psychologie ethnique<sup>44</sup>. Il souhaite pallier la « sécheresse » de l'histoire et l'insuffisance des archives coloniales par l'intuition du chercheur et l'observation des situations coloniales. Les savants français ont négligé cette approche parce qu'ils se sont toujours tenus éloignés du terrain : « On comprend que les historiens, de qui l'on ne peut vraiment exiger qu'ils aient mené la vie coloniale, hésitent à faire entrer en ligne de compte des données psychologiques aussi incertaines ». L'historien ne peut faire l'impasse sur le principe même de la « causalité historique » c'est-à-dire sur la diversité psychologique qui caractérise

les peuples colonisateurs et colonisés. Cette histoire psychologique permet à Hardy d'illustrer ses conceptions différentialistes<sup>45</sup>, l'âme collective étant le produit du milieu géographique et de l'histoire<sup>46</sup>. En outre, l'historiographie « ordinaire » faite de reconstructions harmonieuses du passé, de récits d'actions parfaitement concertés sous-estime le rôle de la contingence, du « nez de Cléopâtre », de la « neurasthénie d'un officier supérieur » dans telle ou telle prise de décision. Cette nouvelle histoire suppose donc des « rapports étroits entre coloniaux et historiens, une éducation des uns par les autres, et des recherches de psychologie ethnique préparatoires ».

En outre, les historiens de la colonisation ont très tôt intégré la nécessité de l'approche comparative dans la mesure où il convient de s'inspirer des bonnes pratiques des empires disparus ou concurrents : « Nous ne pouvons négliger les expériences des autres peuples colonisateurs. Tous ont passé par les mêmes épreuves, tous ont commis des fautes plus ou moins graves »<sup>47</sup>. Les empires romain, britannique et hollandais constituant des références obligées de l'histoire coloniale, les enseignements d'« histoire coloniale » et de « colonisation comparée » se confondent souvent, notamment à l'École libre des sciences politiques, à l'École coloniale et dans les Instituts coloniaux. Edmond Chassigneux, qui a longtemps enseigné la « colonisation étrangère » à l'École des hautes études commerciales, fonde son enseignement d'histoire de la colonisation au Collège de France sur le comparatisme qui permet de concilier la « méthode historique » et « l'esprit géographique »<sup>48</sup>. L'histoire comparée des empires français et britannique permet de comprendre qu'il n'existe pas de déterminisme en matière de colonisation : « Il n'y a pas deux cents ans, l'Anglais aux Indes n'était, comme le Hollandais et le Français, que le jouet du plus faible des nababs. [...] Les deux Compagnies des Indes de France et d'Angleterre donnent un frappant exemple de cette vérité. L'une succombe, l'autre fonde un empire : aveugle qui en cherche les raisons dans une bataille perdue, dans l'incapacité ou le talent d'un homme ! Il faut percer plus au fond et sonder le secret des institutions. Or, nous trouverons là, sous les principes opposés qui dirigent dans chaque pays la politique et les hommes, tout le passé de l'Angleterre et, d'autre

39. Notons qu'à cette époque, les historiens commencent à prendre conscience de l'importance du terrain. À propos d'un certain Plissard, Marc Bloch écrit à Lucien Febvre : « Je me demande si Plissard ne travaille pas sur le "noir" comme moi sur le "carolingien", je veux dire sans avoir vu ». Febvre lui répond : « Plissard. Tout à fait d'accord. Il ne voit les nègres que sur du papier blanc » (Marc Bloch et Lucien

Febvre, *Correspondance*, vol. 1, Bertrand Muller (éd.), Fayard, 2004, lettres du 17 et 19 septembre 1928, p. 70).

40. G. Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale*, op. cit., p. 29.

41. Pierre Foncin, préface de l'ouvrage de Léon Deschamps, *Histoire sommaire de la colonisation française*, Paris, Nathan, 1894, p. VI.

42. P. Cultru, *Leçon d'ouverture...*, op. cit.,

p. 15-16.

43. E. Chassigneux, *Histoire de la colonisation...*, op. cit.

44. G. Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale*, op. cit., p. 171.

45. Georges Hardy écrit : « il y a des attardés, si l'on veut, mais il n'y a plus de primitifs ; il y a des hommes différents », *ibid.*, p. 173.

46. Pierre Singaravélou, « De la psychologie coloniale à la géographie psychologique :

itinéraire, entre science et littérature, d'une discipline éphémère dans l'entre-deux-guerres », in Michel Kail (dir.), « Marges et marginalisations dans l'histoire de la psychologie », *L'Homme et la société*, 167, 2008, p. 119-148.

47. P. Cultru, *Leçon d'ouverture...*, op. cit., p. 7.

48. E. Chassigneux, *Histoire de la colonisation...*, op. cit., p. 14.

part, tout le passé de la France »<sup>49</sup>. Cette comparaison offre les moyens de dépasser « l'histoire bataille » en analysant les différences structurelles entre les deux empires concurrents. Les historiens français, en reprenant l'argumentation de John Robert Seeley dans *L'Expansion de l'Angleterre*, s'accordent pour imputer l'échec du premier empire colonial à l'incompétence de l'État qui a privilégié l'expansion sur le territoire européen<sup>50</sup>. En suivant l'exemple britannique, la France aurait économisé des sommes astronomiques et épargné nombre de ses soldats, « nous aurions pu faire une France dix fois grande comme l'empire que Napoléon a voulu fonder en Europe »<sup>51</sup>.

Les historiens de la colonisation situent l'expansion ultramarine au cœur de l'évolution historique : « La colonisation commence avec l'histoire. Aussi loin que remontent les souvenirs ou les traditions de l'humanité, à peine les sociétés sont-elles constituées, qu'il s'en détache des rejetons. Grâce à cette incessante expansion, la terre s'est peuplée peu à peu »<sup>52</sup>. Les savants français se réfèrent régulièrement à l'œuvre de l'abbé Raynal pour souligner l'importance des « grandes découvertes » et de l'expansion européenne qui marquent une nouvelle ère d'un point de vue économique, social, politique et culturel<sup>53</sup>. Selon Augustin Bernard, la modernité européenne résulte directement de l'expansion coloniale :

« Les plus grandes forces d'action et de progrès qui, dans les quatre derniers siècles, ont littéralement bouleversé les conditions pratiques, économiques, sociales, navales de l'Europe et du Monde, ont toutes pris naissance dans l'entreprise coloniale. Dans le processus de la civilisation contemporaine, le facteur colonial a joué un rôle incommensurable. »<sup>54</sup>

Considérer la colonisation comme le « fait capital de l'histoire moderne »<sup>55</sup>, c'est naturellement un moyen de légitimer son domaine de recherches, et cela constitue par là même un début de prise en compte des mondes extérieurs par le prisme de l'eurocentrisme. Cette conception ethnocentrique de l'histoire est stigmatisée par Georges Hardy, dans la préface de sa *Vue générale de l'histoire de l'Afrique* publiée en 1932, qui revendique une histoire de longue durée du continent africain.

Il faut « rendre à l'histoire de l'Afrique son individualité et la parcourir dans son ensemble sans lui imposer les décisions de notre histoire d'Europe ; c'est d'Afrique et non d'Europe que nous regarderons couler les événements ». Dans *Les Éléments de l'histoire coloniale*, Georges Hardy met en garde ses collègues contre une tendance à l'« européanisation de l'histoire du monde » et critique la méthode analogique des historiens qui représente selon lui la traduction scientifique de la politique indigène d'assimilation : « Nous comparons les scènes, les types, les séries de faits à ce que nous connaissons, et nous passons rapidement – ou l'on passe à notre suite – de la comparaison à l'assimilation. Par exemple, au moment de la conquête du Soudan, une brave griote, [...] a pris part aux colonnes du général Archinard et fait preuve du plus beau courage, marché au premier rang, excité les troupes par ses vociférations ; l'idée est venue à quelques officiers de lui donner ce glorieux surnom : « la Jeanne d'Arc du Soudan », et peu à peu sa toute petite histoire a évolué, s'est nourrie de la biographie, autrement riche, de la Pucelle. Ailleurs, on ne manquera pas de présenter un sultan bâtisseur et guerrier comme le « Louis XIV du Maroc »<sup>56</sup>. Au-delà de la visée pédagogique, l'origine de ces analogies réside selon lui dans l'illusion universaliste que tous les peuples sont similaires et que l'histoire est un perpétuel recommencement. Ainsi on ne peut mesurer la grandeur de l'histoire d'un peuple à l'aune de ses réalisations monumentales. Certaines populations colonisées ne disposaient pas de carrières de pierres, de gisements de marbre et « il est vraiment étrange que l'échelle des valeurs historiques soit subordonnée à la solidité des matériaux de construction »<sup>57</sup>. Non seulement les colonisés possèdent leur propre histoire, mais cette discipline jouit d'une position centrale dans leur organisation sociale, notamment en Afrique<sup>58</sup>. Les prêtres, les griots et les femmes, véritables « historiologues de métier », sont les dépositaires de cette histoire. Par un renversement de perspectives, Hardy qui n'a jamais pu intégrer l'université française<sup>59</sup>, propose aux Français de s'inspirer de l'historiographie indigène : « L'histoire n'est pas une invention de civilisés ; on peut même se demander si les peuples dans leur enfance ne la prennent pas plus

49. P. Cultru, *ibid.*, p. 12.

50. Amiral Aube, « Défense nationale. Défense des colonies », Henri Mager (dir.), *Atlas colonial*, Paris, Charles Bayle, 1886, p. 1.

51. Alfred Rambaud, préface de *L'Expansion de l'Angleterre*, Paris, Armand Colin, 1885, p. XLVII.

52. Paul Gaffarel, *Les Colonies françaises*, Paris, Baillière, 1880, p. 1.

53. Abbé Raynal, *Histoire philosophique*

*et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, Amsterdam, s. n., 1770.

54. Augustin Bernard, « L'enseignement colonial dans les facultés des lettres », *Outre-Mer*, 3, septembre 1931, p. 232.

55. E. Chassigneux, *Histoire de la colonisation...*, *op. cit.*, p. 2. En 1883, John Robert Seeley en 1883 dans *Expansion of England*, considère la colonisation comme « the great fact of modern English history ».

56. G. Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale...*, *op. cit.*, p. 30-31.

57. *Ibid.*, p. 26.

58. « Les indigènes de nos colonies africaines ne nous ont pas attendus pour se donner une histoire et des historiens », Georges Hardy, *Une Conquête morale*, Paris, Armand Colin, 1917, p. 238.

59. Ancien élève de l'ENS, agrégé et docteur, Georges Hardy dirige successivement l'Instruction publique du Maroc (1920-1926),

l'École coloniale (1926-1932), les rectorats d'Alger (1932-1937 et 1940-1943) et de Lille (1937-1940), devient le principal promoteur des « sciences coloniales » dans l'entre-deux-guerres mais ne parvient pas à obtenir un poste de professeur à l'université (« dossier G. Hardy », F 17 27 552, archives nationales).

au sérieux que nous ne faisons ; du moins ne songent-ils pas à s'en passer, ils s'en délectent, ils en remettent le soin à des corporations de spécialistes, ils ne la livrent pas comme nous à des hommes de bonne volonté »<sup>60</sup>. L'argument avancé en faveur de la création de chaires universitaires est original !

Robert Delavignette a relaté la différence entre l'enseignement empreint d'« humanisme » de l'École coloniale et les cours d'histoire de la Sorbonne où les thèses de Gobineau font encore autorité au début des années 1920 : « La même année, à quelques pas de distance, Seignobos en Sorbonne professe que les Noirs sont de grands enfants et qu'ils n'ont jamais formé de nation ; Delafosse à l'École coloniale, enseigne que ce sont des hommes et qu'à l'époque pré-coloniale ils fondèrent des empires »<sup>61</sup>. Certains savants, imprégnés de différencialisme et familiers de l'orientalisme ou de l'africanisme tels Hardy et Delafosse, ont ainsi pu préparer le mouvement de « provincialisation de l'Europe » par les historiens postcoloniaux.

## Comment écrire l'histoire des « peuples sans histoire » ?

Si les méthodologies utilisées par les historiens du fait colonial sont assez variées, il semble exister un discours historique, relativement unifié, afin, semble-t-il, de répondre à une question paradoxale : comment écrire l'histoire des « peuples sans histoire » ?<sup>62</sup> La « déshistoricisation » joue un rôle décisif dans la stratégie de colonisation<sup>63</sup>. Elle légitime la présence des colonisateurs et certifie l'infériorité des colonisés. La tradition des histoires universelles, puis les « sciences coloniales » ont imposé un postulat sur lequel s'est construite l'historiographie coloniale : l'Europe est « historique » tandis que « l'a-historicité » caractérise les sociétés colonisées définies comme traditionnelles et immobiles. L'espace colonisé est souvent caractérisé comme étant inhabité, ou peuplé de nomades et de pillards (Maghreb, hauts plateaux indochinois, Proche-Orient, etc.) qui ignorent les concepts de liberté, de propriété privée,

d'unité et de souveraineté politique<sup>64</sup>. L'Europe, mue par ses valeurs intellectuelles et spirituelles, remplit, à travers l'expansion coloniale, une mission historique en faisant entrer dans l'Histoire des peuples qui en étaient privés ou qui étaient figés dans un stade de l'évolution historique dépassé par les Européens (état de nature, moyen âge, etc.)<sup>65</sup>. Les historiens ont conscience du pouvoir « épistémique » qu'ils exercent sur les colonisés. Les pays colonisés n'existent pas en eux-mêmes, ils sont l'invention du génie colonisateur. Le professeur au Collège de France Stéphane Gsell, s'exclame ainsi : « L'Algérie ! Un nom que nous avons créé et qui ne devint officiel qu'en 1838 ; un morceau découpé arbitrairement à l'époque turque et qui reçut alors à peu près ses limites actuelles ; une unité factice dont la France a fait autant qu'elle a pu une unité réelle »<sup>66</sup>. L'empire colonial est divisé en entités régionales qui constituent l'échelle d'analyse privilégiée par les historiens. Le découpage des archives coloniales par zones géographiques a conditionné jusqu'à nos jours les cadres spatiaux des recherches historiques<sup>67</sup>. Cette focalisation inconsciente sur les limites administratives a contribué à éluder systématiquement l'histoire pré-coloniale. Georges Hardy est le seul à critiquer cette approche « un peu factice et qui rappelle les tentatives d'histoire "départementale" dans la métropole »<sup>68</sup>.

Un invariant semble structurer le discours des historiens français pendant toute la période. Les colonisés ne possèdent pas d'histoire propre mais accèdent à « l'historicisation » grâce aux peuples conquérants auxquels ils sont confrontés, leur processus de civilisation étant en quelque sorte achevé par l'œuvre de la France. Un schéma explicatif d'inspiration diffusionniste est convoqué pour concéder une forme d'histoire « indirecte » et « importée » aux populations colonisées de chaque colonie : « Indochine », Algérie, « Afrique noire » et Inde. Les historiens de l'École française d'Extrême-Orient considèrent l'« Indo-Chine »<sup>69</sup> comme une dégénérescence des deux civilisations voisines en éludant l'existence d'un substrat proto-indochinois mis en valeur après la Seconde Guerre

60. G. Hardy, *Les Éléments de l'histoire coloniale...*, op. cit., p. 28.

61. Robert Delavignette, *Christianisme et colonialisme*, Paris, Fayard, 1960, p. 31.

62. Le géographe anticolonialiste Jean Dresch écrit dans la préface de l'ouvrage d'Yves Lacoste, *L'Algérie, passé et présent : le cadre et les étapes de la constitution de l'Algérie actuelle*, publié en 1960 : « L'histoire coloniale est presque toujours à sens unique, car c'est le propre d'un peuple colonisé de n'avoir plus d'histoire ou du moins d'historiens, hormis celle et ceux du colonisateur ».

63. Nicholas Thomas, *Out of Time, History and Evolution in Anthropological Discourse*,

Cambridge, Cambridge University Press, 1989.

64. À l'exception du despotisme oriental, tyrannie imposée par les conquérants (chinois, arabes, ottomans) aux populations colonisées par les Français.

65. Le modèle de périodisation fondé sur le quadripartisme « antiquité/moyen-âge/modernité/contemporanéité » privilégie le rôle de l'Europe dans l'histoire universelle et réduit mécaniquement le rôle des populations colonisées dans la mesure où les dates de césure ne les concernent en rien.

66. Stéphane Gsell, « introduction », in Jean Alazard, Eugène Albertini, Alfred Bel

et al., *Histoire et historiens de l'Algérie*, Paris, Alcan, 1931, p. 2. Cette création rapide s'oppose à la lente constitution de l'État-nation français.

67. Les savants paraissent marqués par le modèle de la monographie régionale : nombre d'entre eux sont à la fois spécialistes de l'histoire d'une colonie et de celle d'une région française : Prosper Boissonnade (spécialiste de Saint-Domingue, du Poitou et de l'Aquitaine), Georges Hardy (Berry et Maroc), Paul Masson (Marseille et Levant), Henri Lorin (Bordeaux et Canada), Henri Blet (Dauphiné), Gabriel Esquer (Auvergne et Algérie), Claude Faure (Dauphiné et AOF), Jean Ganiage (Tunisie et Beauvaisis) et enfin

Pierre Foncin qui promeut conjointement l'empire et le régionalisme.

68. Il faut attendre 1965 pour qu'un débat ait lieu sur la pertinence des catégories administratives avec la parution de l'article de Jacques Rougerie critiquant la « départementalisation » de l'histoire de France encouragée notamment par les disciples de Labrousse. (« Faut-il départementaliser l'histoire de France ? », *Annales*, ESC, 21(1), 1966).

69. Le tiret qui sépare les deux mots d'« Indo-Chine » n'est supprimé officiellement qu'en 1909 par arrêté du gouverneur général Antony Klobukowski.



mondiale. Ce modèle d'analyse se traduit institutionnellement par la domination des études sanskrites, bouddhiques et de la sinologie<sup>70</sup>. En 1928, le gouvernement général de l'Indochine avec le gouvernement de l'Inde française financent la fondation de l'Institut de civilisation indienne de la Sorbonne, dédié aux études sur « l'Inde extérieure ». Au Maghreb, les historiens français assignent à l'Algérie un rôle de faire-valoir. L'un des maîtres à penser de l'histoire coloniale française, Émile-Félix Gautier affirme sans sourciller : « Les Orientaux sont d'une nullité historique inconcevable »<sup>71</sup>. Le pays régresse quand il est réduit à lui-même et progresse sous les influences extérieures : « Ce que l'histoire de l'Afrique du Nord a de particulier et de rebutant pour nos habitudes d'esprit, c'est qu'elle n'aboutit à rien. Dans ce pays où la race et même la langue ont persisté depuis deux bons millénaires, on ne distingue qu'une succession de dominations étrangères, Carthage, Rome, les Vandales, Byzance, les Arabes, les Turcs, les Français ; le conquérant étranger est invariablement expulsé par l'autre conquérant étranger, son successeur. C'est un recommencement sans fin »<sup>72</sup>. Douze « siècles obscurs », « indéchiffrables » par les historiens, séparent la chute de l'Empire romain de l'arrivée des Français : il est temps pour la France de conclure l'Histoire en mettant fin à ce processus cyclique<sup>73</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, les travaux sur l'histoire de la présence française au Proche-Orient justifient le droit des Français à gouverner la Syrie et le Liban. Ainsi le secrétaire général de la Fédération des établissements d'enseignement colonial expose l'œuvre séculaire de la France dans la région :

« Vous rappellerai-je son impérissable action pendant les croisades, son établissement en Asie Mineure, en Syrie, en Palestine, qui constitua une véritable colonisation, lui assura pendant des siècles une hégémonie incontestée en Orient et lui a valu, après la Grande Guerre, le mandat sur la Syrie »<sup>74</sup>.

En « Afrique noire », les historiens prétextent l'absence de sources écrites pour se focaliser sur la préhistoire qui prend fin avec... l'arrivée des Européens au XIX<sup>e</sup> siècle. Les historiens français se réfèrent constamment

aux sources arabes tout en fustigeant leur approximation. Ils admettent que les Arabes ont en partie extrait les « Noirs » de la barbarie en éclairant leur passé. Les possessions françaises dans le Pacifique placent les historiens face à une aporie : comment décrire l'histoire d'un peuple sans histoire qui n'a apparemment pas subi d'influence étrangère : « les problèmes du passé historique des races du Pacifique français demeurent intacts »<sup>75</sup>. C'est pourquoi les historiens abandonnent le terrain océanien aux ethnologues.

L'Inde française occupe une place singulière : elle incarne le temps béni du premier empire colonial français mais « son passé, en dehors du XVIII<sup>e</sup> siècle, n'évoque aucun souvenir, bon ou mauvais, durable ou éphémère »<sup>76</sup>. Les comptoirs représentent des buttes témoins de ce passé prestigieux, source d'inspiration pour nombre d'historiens de la colonisation (Prosper Cultru, Henri Froidevaux, Alfred Martineau) : « l'Inde française lit l'histoire et elle l'encourage, elle ne la fait plus »<sup>77</sup>. Le célèbre indianiste Sylvain Lévi résume parfaitement la position des historiens français : l'Inde n'a pas d'histoire et il convient de l'appréhender prioritairement à travers « l'Inde extérieure » – les possessions françaises comme l'Indochine étant privilégiées – et par les « témoignages du dehors sur ce pays qui s'ignorait » c'est-à-dire les textes grecs, latins, chinois et arabes<sup>78</sup>. Cette argumentation diffusionniste est toutefois réversible lorsqu'il s'agit de stigmatiser l'œuvre de colonisateurs concurrents. Les auteurs insistent alors sur la résistance et pérennité des traditions « indigènes » : « Dans l'Indoustan par exemple, presque rien n'a subsisté de nous après que notre domination y eut pris fin. L'Inde est restée l'Inde, après que le drapeau français eut fait place dans le Dekkan ou dans la Carnatie au drapeau britannique. Le fond même de la vie indienne est resté intact, et, le jour où la domination anglaise disparaîtrait de ces contrées, elle n'y laisserait guère plus de traces que la nôtre »<sup>79</sup>.

Les Français, en instaurant la paix et en instituant l'État, achèvent le processus historique. Ce modèle diffusionniste puise en partie ses théories dans *La Raison dans l'Histoire* de Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1822) et *l'Essai sur l'inégalité des races humaines* (1853) où Arthur Gobineau affirme sans ambages que « l'histoire

70. Pierre Singaravélou, *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges*, Paris, L'Harmattan, 1999.

71. Émile-Félix Gautier, *Histoire et historiens de l'Algérie*, op. cit., p. 19. Ce cliché est répandu bien au-delà des cercles de l'École d'Alger. Dans *L'Algérie : histoire, conquête et colonisation*, publié en 1883, Paul Gaffarel écrit à propos des populations maghrébines : « Tels ils étaient à l'origine de leur histoire, tels ils se maintiennent à travers les siècles jusqu'à nos jours ».

Robert Montagne, futur professeur d'histoire de l'expansion de l'Occident au Collège de France, écrit en 1931 dans *La Vie sociale et la vie politique des Berbères* : « On n'aperçoit ici, le plus souvent, qu'un inextricable lacs de ravins desséchés, une poussière d'événements sans valeur qui rebutent l'esprit et semblent rebelles à toute classification logique » (Paris, Alcan, 1931, p. 85).

72. E.-F. Gautier, *Histoire et historiens de l'Algérie*, *ibid.*, p. 34.

73. Ici réside une des contradictions du

discours impérial où célébration de la « renaissance coloniale » et « fin de l'histoire » sont souvent associées.

74. Henri Bonnamaux, « Rapport général », Congrès de l'enseignement colonial, *Outre-Mer*, 3, septembre 1931, p. 379.

75. M<sup>lle</sup> Verday, « Îles du Pacifique », *Bibliographie de l'histoire coloniale*, 1932, p. 397.

76. Louis-Philippe May, « Inde française », in Alfred Martineau et al., *Bibliographie de l'histoire coloniale*, Paris, Société de l'histoire

des colonies françaises, 1932, p. 392.

77. Sylvain Lévi, « L'Inde et la civilisation humaine », *Les Cahiers de Radio-Paris*, 5(7), 15 juillet 1934.

78. Pierre Singaravélou, « Les indianistes français et le *Greater India* (fin XIX<sup>e</sup>-1954) », in Jacques Weber (dir.), *Les Relations entre la France et l'Inde*, Paris, Les Indes savantes, 2001.

79. Alfred Rambaud, *La France coloniale : histoire, géographie, commerce*, Paris, Armand Colin, 1886, p. 35.



ne jaillit que du seul contact des races blanches »<sup>80</sup>. L'histoire des prestigieux colonisateurs (Rome, Grèce, Byzance, Inde, etc.) qui ont précédé la France dans la conquête de son empire est convoquée pour valoriser et surtout légitimer l'œuvre française de colonisation. En outre cette histoire représente un répertoire de bonnes pratiques à imiter et de travers à éviter. L'utilité pratique de ces récits justifie l'existence même des historiens de la colonisation : « L'histoire des peuples colonisateurs anciens et modernes montre que l'exploitation des pays d'outre-mer doit reposer sur la science »<sup>81</sup>. Le modèle impérial romain – surtout au Maghreb<sup>82</sup> et au Proche-Orient – constitue une référence omniprésente utilisée à des fins souvent contradictoires : l'histoire de l'Empire romain est sollicitée tour à tour pour justifier la politique d'assimilation ou préconiser l'association. Ainsi, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le théoricien du droit colonial Arthur Girault fait l'apologie de la latinité française, héritière du « génie assimilateur » de la civilisation romaine face à l'*Indirect rule* britannique et considère que les colonies ont vocation à se transformer en départements français : « Il faut tenir compte du tempérament et des aptitudes de la nation colonisatrice. L'autonomie convient à des Anglo-saxons. Nous, Français, nous sommes des Latins. L'influence de Rome a pétri nos esprits pendant des siècles. Nous ne pouvons nous soustraire à cette obsession et ce serait forcer notre nature que sortir de la voie qu'elle nous a tracée. Nous ne savons faire, et par suite, nous ne devons faire, que de l'assimilation »<sup>83</sup>. Tandis que pour Jean Dardenne, les Romains ont inventé la politique d'association en se contentant d'encadrer les « indigènes »<sup>84</sup>. Au contraire Marcel Mauss présente l'Empire romain comme un modèle à éviter notamment en matière scientifique : « Et l'historien lui-même devant les lacunes que la France aura laissées vides dans la description des peuples, dira : "La France se conduisit envers ses sujets comme les nations antiques vis-à-vis des Barbares. Elle procéda par le mépris et avec des méthodes dignes d'un autre âge. C'est faute à la République française si l'on ne sait pas plus des Néo-Calédoniens que les Romains ne nous apprirent des Ligures" »<sup>85</sup>. L'histoire du Maghreb se prête tout particulièrement à ces exercices de recherches généalogiques. Les historiens français minorent la composante orientale et musulmane

des sociétés locales au profit d'une identité occidentale, héritée de la colonisation romaine. Les « ruines romaines », un des monuments le plus souvent mentionnés sur les cartes d'Algérie, deviennent ainsi l'un des principaux « piliers de la cartographie coloniale du territoire algérien » au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>86</sup>. Selon l'architecte en chef des monuments historiques de l'Algérie, l'étude des ruines de l'Empire romain constitue une source inépuisable pour la doctrine coloniale française :

« Grande a été la surprise des indigènes algériens quand ils nous ont vu lire, comprendre et analyser les textes épigraphiques répandus sur le sol de nos ruines : – puisque vous comprenez le langage des anciens habitants, nous ont-ils dit, vous êtes leurs véritables successeurs. [...] Les ruines romaines de notre Algérie constituent donc, en dehors des documents qu'elles fournissent à la science archéologique, un lien puissant de notre civilisation avec celle que Rome a établie pendant tant de siècles en Afrique. Nous pouvons y puiser plus d'un enseignement, suivre plus d'un exemple et, grâce aux progrès de l'industrie et de la science modernes, nous avons le devoir de faire plus vite et mieux que nos admirables prédécesseurs. »<sup>87</sup>

L'histoire romaine se mue en savoir stratégique. Aucun érudit ne peut échapper à cette évolution, y compris Eugène Albertini, ancien professeur d'histoire ancienne à la Faculté d'Alger récemment nommé au Collège de France, qui affirme en 1931 qu'« examinées avec précaution, les expériences romaines peuvent, dans une certaine mesure, guider les nôtres »<sup>88</sup>.

Sous la Troisième République, les historiens de la colonisation assument leur fonction politique : ils travaillent à la « fondation du double empire africain et asiatique » et œuvrent pour « l'honneur de la civilisation »<sup>89</sup>. Parallèlement, la plupart de ces savants se sont conformés aux exigences de la carrière académique en obtenant l'agrégation et/ou le doctorat. Ainsi, cette production historiographique se caractérise par une tension entre les contraintes imposées à tous par l'œuvre de propagande, la nécessité d'être utile aux administrations coloniales et une volonté d'autonomisation par rapport à la demande politique. Cette tension explique les contradictions entre un récit diffusionniste et eurocentriste, et des innovations

80. Hegel impose pour plus d'un siècle la représentation de l'Afrique comme un « pays replié sur lui-même [...], pays de l'enfance qui, au-delà du jour de l'histoire consciente, est enveloppé dans la couleur de la nuit ».

81. Édouard Heckel, *L'Enseignement colonial en France et à l'étranger*, Marseille, Barlatier, 1907.

82. Marcel Benabou, « L'impérialisme et l'Afrique du Nord : le modèle romain », in Daniel Nordman et Jean-Pierre Raison (dir.),

*Sciences de l'homme et conquête coloniale, constitution et usage des sciences humaines en Afrique*, Paris, Presses de l'ENS, 1980, p. 15-22 ; Jacques Frémeaux, « Souvenirs de Rome et présence française au Maghreb : essai d'investigation », in Jean-Claude Vatin (éd.), *Connaissances du Maghreb, sciences sociales et colonisation*, Paris, Éd. du CNRS, 1982, p. 29-46.

83. Arthur Girault, *Principes de colonisation et de législation coloniale*, Paris, Émile Larose, 1895, p. 43.

84. Jean Dardenne, « Regards sur le passé : colonisation romaine », *Outre-mer. Revue générale de colonisation*, 8, 1936, p. 148-158.

85. Marcel Mauss, « L'ethnographie en France et à l'étranger », *Revue de Paris*, 20, 1913.

86. Hélène Blais, « Les représentations cartographiques du territoire algérien au moment de la conquête : le cas de la carte des officiers d'État-major, 1830-1870 », in Pierre Singaravéλου (éd.), *L'Empire des*

*géographes. Géographie, exploration et colonisation (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Belin, 2008.

87. A. Ballut, « La civilisation romaine dans l'Afrique du Nord », *Orient et Occident*, décembre 1922.

88. Eugène Albertini, *L'Afrique romaine*, Alger, Imprimerie P. Guiauchain, 1932, p. 61.

89. P. Cultru, *Leçon d'ouverture...*, op. cit., p. 18.

méthodologiques : pluridisciplinarité, comparatisme, attention aux faits contemporains. Ces innovations sont stimulées par la polyvalence des enseignants – universitaires mais aussi administrateurs et experts coloniaux – qui ont souvent expérimenté cette pluridisciplinarité en tant que professeurs. En effet, nombre d'entre eux ont enseigné plusieurs disciplines à la fois (histoire, géographie et colonisation comparée) dans les facultés des lettres, les sections coloniales des écoles supérieures de commerce, à l'École libre des sciences politiques ou à l'École coloniale. L'« histoire coloniale » constitue alors l'une des principales composantes de la formation des élites impériales.

À partir de la fin des années 1930, les « sciences coloniales » sont remplacées par les « sciences d'outre-mer », la « géographie coloniale » devient « tropicale » et, après la Seconde Guerre mondiale, les deux grandes chaires d'histoire de la colonisation au Collège de France et à la Sorbonne sont transformées en chaires d'histoire de l'Islam et de l'Afrique subsaharienne. Alors que la Grande-Bretagne conserve ses chaires d'histoire impériale après la décolonisation, les universitaires français, sous l'impulsion de Fernand Braudel, décident de tourner le dos ostensiblement à l'historiographie coloniale pour se consacrer à l'étude des « aires culturelles ».